

Défendons le déroulement de carrière !

Sotheville, le 21 mars 2012

Déroulement de carrière bloqué !

La preuve par les faits.

On dénombre sur la Normandie (périmètre CER - hors agents du Fret) :

24 promotions de E à F sur 260 (effectif éligible).

7 promotions de F à G sur 333 (effectif éligible).

4 promotions de G à H sur 108 (effectif éligible).

En mars 2011, il y avait 26 agents contractuels sur un total de 762 Cadres.

Mais les embauches directes de contractuels sur des postes Cadre ne cessent d'augmenter !

Ne nous leurrions pas, tout comme pour le Fret, hier le laboratoire industriel de l'ouverture à la concurrence, les cadres sont aujourd'hui les éléments expérimentaux d'une désintégration du Statut.

Qu'il est loin ce 8 juin 2009, jour du forum de l'encadrement, où M. Pépy annonçait un « grand et beau voyage » à la ligne hiérarchique convoquée en masse. Ceux qui y ont cru ont peut-être « la gueule de bois », sauf s'ils avaient bien écouté certains intervenants. Comme M. Bon, ex PDG de France Télécom, qui témoignait de son parcours, qui l'avait amené à se débarrasser de « la verrue du statut » ou encore M. Nogué qui se plaignait d'une grille induisant des taux d'augmentation entre PR successives « trop importants ».

Rassemblement devant Mouchotte le 29 mars 2012

Lors des assises du ferroviaire, nous avons d'ailleurs étrangement retrouvé la déclinaison des « propositions » de M. Bon et M. Nogué, dans la commission n°3, dirigée par N. Baverez. Ce dernier a reconnu qu'il avait retranscrit l'avis de notre DGD Cohésion et Ressources Humaines ; c'est ainsi qu'on peut y lire que « par le jeu des quotas d'avancement et des évolutions d'échelons [...] les augmentations salariales se sont établies à un niveau de 2,5 % par an en plus de l'inflation, contre moins de 0,5 % [...] pour les salariés du privé ». Pourquoi M. Nogué a oublié d'expliquer qu'à la SNCF 1 cadre/2 est issu de la promotion interne, ce qui vient grossir le GVT, alors que dans le privé, beaucoup de cadres sont embauchés à ce niveau, donc sans promotion interne et sans effet sur le GVT. Il aurait pu aussi détailler l'impact sur le GVT des parts variables qui se sont développées ces dernières années (GIR, Prime...). Il aurait été plus intéressant de comparer le montant des salaires dans d'autres entreprises, plutôt que de se focaliser sur la seule vision du GVT. Selon l'analyse de N. Baverez, on devrait se retrouver avec des agents SNCF largement plus payés que dans les autres entreprises... et ce n'est pas le cas ! Ses propositions sont pourtant claires : « La commission souligne l'urgence d'une inflexion de la politique salariale ... ». Quelles conséquences pour l'entreprise ? Par exemple, va-t-on interdire aux titulaires de l'examen qualif E de postuler pour faire baisser le GVT ? De même va-t-on recruter directement des cadres du privé, ce qui bloquerait encore plus le déroulement de carrière de ceux qui sont au statut ? Ce qui se passe d'ailleurs de plus en plus...

Bureau Régional UFCM-CGT de Normandie - 5, rue de buddicum 76300 Sotheville-lès-Rouen - tel: 25 35 73 34 38 - courriel: cheminotscg.normandie@wanadoo.fr

Stop à la dictature des CO !

La direction affiche le respect des CO comme une barrière infranchissable, alors que le nombre de cadres et de qualifications D a toujours augmenté, regardons l'évolution depuis 1992, date de création de la nouvelle grille :

Nombre d'agents	1992	2010	Tendance
Qualif D	13666	26535	+ 94,17 %
Qualif E	22739	14810	- 34,87 %
Qualif F	7996	11365	+ 42,13 %
Qualif G	4092	7218	+ 76,39 %
Qualif H	2747	4176	+ 52,02 %
Attachés TS	1536	2463	+ 60,35 %
Att Cadre	700	1597	+ 128,14 %

La preuve est faite que les CO n'ont jamais été gravés dans le marbre, la direction de la SNCF a utilisé cette méthode pour faire face à des évolutions : nouveaux métiers, nouvelles obligations légales. L'explosion de la sous-traitance a nécessité aussi une modification du corps social ; cette

évolution se constate d'ailleurs dans toutes les grandes entreprises. Quoiqu'il en soit, aucune entreprise ne peut « manager » ses cadres sans lui offrir des perspectives, réelles, de déroulement de carrière, avec l'UFCM-CGT, disons STOP à cette « dictature des CO ».

L'UFCM-CGT propose un rassemblement le 29 mars à 11h à Mouchotte, avec l'UNSA et SUD-Rail, le jour du CA SNCF.





COMMUNIQUÉ AUX CHEMINOTS

Union Fédérale des Cadres et agents de Maîtrise

Rémunération : G. Pépy entre en campagne !

Les Cadres de la SNCF reçoivent depuis la semaine dernière un courrier signé du directeur des ressources humaines de l'EPIC SNCF associé à un « **relevé salarial individuel** ». Celui-ci est destiné à leur présenter l'évolution salariale qui les concerne sur la dernière année.

Ce relevé intègre la rémunération principale et des éléments aléatoires (gratification individuelle de résultat ou exceptionnelle)... Mais aussi, les indemnités inhérentes aux changements de résidence, astreintes, heures supplémentaires et autres sollicitations professionnelles... ainsi que des éléments complémentaires tels que les facilités de circulation, aides au logement, et autres épargnes salariales.

Devant une telle présentation, nombre de cadres s'interrogent sur l'opportunité d'y intégrer les éventuels gains du Quinté +, ceux issus de quelques opérations chanceuses de grattage à la Française des jeux, voire l'héritage d'un lointain aïeul fortuné...

L'UFCM-CGT s'interroge sur l'objectif d'une telle démarche mêlant sciemment affichage d'une volonté de transparence et véritable opacité sur les éléments salariaux et leur évolution.

L'UFCM-CGT y voit une initiative culpabilisatrice qui vise à dissimuler la réelle perte de pouvoir d'achat pour les Maîtrises et Cadres ; la « prime exceptionnelle » créditée sur les paies de mars 2012 ne compensant la perte pour 2011 que pour les seules positions de rémunération inférieures à PR20.

La direction de l'entreprise a d'ailleurs étrangement oublié de séparer ce qui complètera, ou pas, le montant de la retraite...

L'UFCM-CGT s'interroge d'autre part sur la période choisie pour prendre une initiative de ce type, susceptible de poser publiquement la question de la neutralité de la direction de l'EPIC vis-à-vis de certains candidats à l'élection présidentielle ; démarche qui, si elle devait être confirmée, serait regrettable au regard des conséquences sur la cohésion du corps social, voire sur l'image de notre entreprise.

Plutôt que d'artifices de communication fort mal venus dans la période, l'UFCM-CGT demande à la direction de l'entreprise de donner à son encadrement des perspectives de développement de l'outil ferroviaire public et de carrière, de lui tracer une feuille de route claire et sans l'habituelle ambiguïté qui conduit son président à vanter les mérites d'un système intégré en externalisant les compétences, les savoir faire, et en contournant les dispositions statutaires : démarches qui mettent l'encadrement en réelle situation de souffrance.

A cet égard, l'UFCM-CGT appelle l'ensemble des Maîtrises et Cadres de l'entreprise publique à participer massivement au rassemblement organisé à l'initiative des Fédérations des Cheminots CGT, UNSA et SUD.Rail devant le siège de la SNCF, le 29 mars prochain à 11h00, à l'occasion du Conseil d'Administration.

Nous y interpellons Guillaume PÉPY sur ses initiatives et orientations.

